

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A249-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A249

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Conditions d'accès au réseau urbain de Gardanne pour les scolaires détenteurs de la carte à 50 €

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Conditions d'accès au réseau urbain de Gardanne pour les scolaires détenteurs de la carte à 50€

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à l'intégration de la commune de Gardanne le 1^{er} janvier 2014 au sein de la CPA, le réseau urbain de cette commune a été réaménagé afin de renforcer les dessertes internes et mutualiser certaines dessertes scolaires avec les lignes urbaines.

Toutefois, afin d'assurer une équité entre les élèves bénéficiant de la carte scolaire à 50 € sur les services réservés scolaires de la CPA et les élèves utilisant le réseau urbain de Gardanne (qui ne bénéficient pas de ce tarif attractif), il est proposé d'autoriser l'accès au réseau urbain de Gardanne avec la carte scolaire à 50 €.

La carte scolaire sera valable uniquement en période scolaire et ne sera pas acceptée :

- les samedis après midi et dimanches
- pendant les vacances scolaires

L'incidence financière de cette mesure génère une perte de recette estimée à 12 000 € TTC en année pleine.

Cette extension des droits de la carte scolaire prendra effet au 23 novembre 2015.

Exposé des motifs :

Suite à l'intégration de la commune de Gardanne le 1^{er} janvier 2014 au sein de la CPA, les titres de transports du réseau urbain de Gardanne ont été réévalués à deux reprises (au 1^{er} mars 2015 et au 1^{er} novembre 2015) pour se mettre au niveau tarifaire des autres réseaux de la CPA.

Parallèlement à ces réévaluations tarifaires, les lignes urbaines de Gardanne ont été entièrement restructurées dans un objectif de performances et d'ouvertures sur l'ensemble du réseau communautaire.

Ainsi les dessertes internes ont été renforcées et certaines dessertes scolaires ont été mutualisées avec les lignes du réseau urbain de Gardanne.

Toutefois, afin d'assurer une équité entre les élèves bénéficiant de la carte scolaire à 50 € sur les services réservés scolaires de la CPA et les élèves utilisant le réseau urbain de Gardanne (qui ne bénéficient pas de ce tarif attractif), il est proposé d'autoriser l'accès au réseau urbain de Gardanne avec la carte scolaire à 50 €.

La carte scolaire sera acceptée sur le réseau urbain de Gardanne dans les mêmes conditions que celles du réseau Aix en Bus, sous les conditions d'obtention suivantes :

La validité est limitée aux périodes scolaires :

- du lundi matin au samedi 14h00
- hors petites et grandes vacances scolaires

La carte scolaire sera délivrée aux élèves du cycle primaire et secondaire scolarisés et domiciliés sur le territoire communautaire.

L'incidence financière de cette mesure génère une perte de recette estimée à 12 000 € TTC en année pleine.

Cette extension des droits de la carte scolaire prendra effet au 23 novembre 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2, L5211-10, L2122-17 ;

VU la délibération n° 2009_A245 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2010_A027 du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2010_A197 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2011_A202 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2012_A047 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des personnes de plus de 70 ans ;

VU la délibération n° 2012_A048 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des écoles primaires et maternelles ;

VU la délibération n° 2013_A014 du Conseil communautaire du 14 février 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des centres sociaux et harmonisation du coût du duplicata ;

VU la délibération n° 2013_A293 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2014_A258 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2015_A138 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°6 à la délégation de services publics Aix en Bus ;

VU l'avis de la commission Aménagement de l'espace et Mobilité du 14 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'accès au réseau urbain de Gardanne avec la carte scolaire à 50 € ;
- **APPROUVER** la nouvelle gamme tarifaire jointe en annexe ;
- **DECIDER** que cette nouvelle gamme tarifaire prendra effet au 23 novembre 2015.

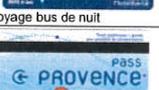
RESEAU INTERURBAIN	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 2 voyages	2,00 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
 DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
 X VOYAGES	0,80 € le voyage	X voyages non nominatif, titre de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaire et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant à la vente	Gare routière
 PASS GROUP	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
 PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centre sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 ABONNEMENT MENSUEL RSA CHOMEUR et IG/IAT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
 LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseau de transport de la CPA.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
 Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861,1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariés sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire



GAMME TARIFAIRE CPA

	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
	260,00 €	Abonnement annuel permettant l'accès aux parkings relais et des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires.	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
RESEAUX DE PROXIMITE	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure. Valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne, les lignes régulières CPA pour les déplacements internes à la commune de Gardanne et le réseau de Transport A la Demande (Pour le TAD tarification valable jusqu'au 31 décembre 2015).	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
	5,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure. Valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne, les lignes régulières CPA pour les déplacements internes à la commune de Gardanne et le réseau de Transport A la Demande (Pour le TAD tarification valable jusqu'au 31 décembre 2015).	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
	18,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne, les lignes régulières CPA pour les déplacements internes à la commune de Gardanne et le réseau de Transport A la Demande (Pour le TAD tarification valable jusqu'au 31 décembre 2015).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
Abonnement MENSUEL	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie
	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie
	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résident et scolarisé sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et les réseaux urbains Aix en Bus et de Gardanne, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie
	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et les réseaux urbains Aix en Bus et de Gardanne, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Mairie

GAMME TARIFAIRE Aix en Bus

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
TICKET UN 	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 VOYAGES 	8,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
TICKET PARC-RELAIS 	0,8 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET COURT-COURSIER 	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET 2 VOYAGES 	2,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
TICKET 1 VOYAGE BUS DE NUIT 	3,00 €	Ticket 1 voyage, valable sur les services de soirée du réseau urbain Aix en Bus de 23h00 à 00h00	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET JOURNEE PARC-RELAIS 	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS 	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
TICKET ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS 	260,00 €	Abonnement annuel permettant l'accès aux parkings relais et des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
TICKET UN 	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
TICKET 10 	5,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
ABONNEMENT MENSUEL 	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Diablins.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
X VOYAGES 	0,8 € par voyage	X voyages titre non nominatif (de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum) valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
ABONNEMENT ANNUEL 	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
ABONNEMENT MENSUEL 	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
ABONNEMENT 	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus



20 voyages CCAS	13,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix
-----------------	---------	--	--	---------------------	------------

ABONNEMENT		0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant vente	Agence Aix en Bus
LIBRE CIRCULATION		0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de la CPA.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports CPA
PASS GROUP		0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUPE ÉDUCATIFS	 	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centres socio éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT PRIORIBUS R. C. IG. AT	 	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
Titre CMU-C		50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
TICKET 10 VOYAGES GROUPES SCOLAIRES		0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
Abonnement		100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Être âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résidant sur le territoire de la DSP et scolarisé sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Agence Aix en Bus
Abonnement		50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résidant sur le territoire de la DSP et scolarisés sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Agence Aix en Bus
Abonnement		50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et les réseaux urbains Aix en Bus et de Gardanne, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant sur le territoire de la DSP et scolarisés sur le territoire de la CPA (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Agence Aix en Bus
Abonnement SCOLAIRE boursier		0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et les réseaux urbains Aix en Bus et de Gardanne, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résidant sur le territoire de la DSP et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SANS CONTACT		5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
DUPLICATA		20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Conditions d'accès au réseau urbain de Gardanne pour les scolaires détenteurs de la carte à 50 €

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45
Pour	88
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV 2015